

Compte-rendu de la réunion Préfecture / OS sur le Plan 348 du vendredi 25 février 2022

OS représentées : CGT Finances Publiques, CGT Educ'Action, FO Finances Publiques, CFDT Finances Publiques, SNUITAM TSU, SNAC FSU, Solidaires Finances Publiques, CFTC Finances Publiques.

M Lemaire, adjoint de la Préfète ainsi que M Palmiéri, chargé du dossier P348 représentaient la Préfecture.

L'ordre du jour de la réunion a repris à peu près dans l'ordre les questionnements et interpellations de notre lettre à la Préfète envoyée le mois dernier.

1/ Calendrier/phasing des travaux

Ce que nous a communiqué la Préfecture :

- Les travaux de comblement des cavités ont débuté du côté du bâtiment M lundi dernier. Ces travaux dureraient 5 mois au maximum.

- En juin 2022, travaux d'installation de fibre optique et 1er transfert d'archives.
- Juillet 2022, début des travaux sur le bât. E (fin prévue juillet 2023).
début des travaux bât. P (fin prévue mai 2023).
- Août 2022, début des travaux bât. D pour la partie Nord inoccupée. La fin des travaux sur tout le bâtiment en mai 2023.
- Septembre 2022, début des travaux sur le bât. F (fin prévue juin 2024). Les travaux sur le bâtiment se diviseront en 8 phases en commençant par l'aile attribuée au SPFE et où se trouve actuellement le SIP. Les services déplacés seront logés en modulaires (algécos) durant la tranche de travaux touchant leurs locaux. Ces modulaires concernent uniquement le bât.F, la médecine préventive et le SGC de la Préfecture (pas de la DGFIP!). Le micro-zoning a été confirmé avec ses dernières modifications.
- Juin 2023, début bât. C (fin en mars 2024).
début bât. M (fin en juin 2024).
- Mars 2024, début bât B (fin en juillet 2025).
- Juin 2024, démolition du bât. A.

Ces dates engagent bien sûr la parole de la seule Préfecture. Elles sont annoncées comme vraiment fermes, et non-susceptibles de changements. Néanmoins étant donné la nature de certains travaux (curage total puis reconstruction des intérieurs et isolation extérieure pour le bât. D par exemple... tout ça en 7 mois...) on a quand même quelques doutes raisonnables...

2/ Nature des travaux

Hors les micro-zonings, nous avons interrogé la Préfecture sur la nature des travaux d'économies d'énergie et d'isolation.

- Bât. F : isolation des murs par l'extérieur, remplacement des fenêtres et des huisseries.
- Bât D : Après curage, isolation par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des fenêtres.
- Bât E : Isolation des pignons, enduit minéral sur les murs extérieurs.
- Bât M : enduit identique au E
- Bât P : stores déportés remplacé par des stores à lamelles. Ventilation double flux dans tout l'immeuble en nocturne. Films sur les bas de fenêtres allant au sol, ainsi que dans les cages d'escaliers. Augmentation du nombre de radiateurs dans le P3.
- Bât C : isolation par l'intérieur, isolation et travaux d'étanchéité de toiture.
- Tous bâtiments : Toutes les fenêtres avec stores intérieurs et extérieurs.
A l'exception du bât P : ventilation simple flux dans les bureaux, double flux dans les parties communes.
Chauffage urbain.

Le désamiantage du 4ème étage du bâtiment M est rajouté au plan de travaux. Par contre la Préfecture ne veut pas aménager cet étage en bureaux.

Par ailleurs, nous avons demandé un point sur le devenir de plusieurs bâtiments hors-Cité administrative :

Place de l'Étape : actuellement occupé par la DRETS qui sera déplacée Cité Coligny, la DGFIP et le Ministère de la Justice le rejoindront.

Av. de Paris : Les anciens locaux de l'INSEE sont mis en vente.

Rue de la Manufacture : vendu.

Rue de la Bretonnerie (DGFIP), pas d'info.

3/ Parkings et vélos

Dans le cadre des travaux de comblement des cavités, et la perte provisoire de places de parkings agents, la Préfecture loue provisoirement le parking du CROUS rue du petit Pont afin d'y placer les véhicules de fonction et ainsi libérer de la place dans le parking de la Cité.

A notre demande, des barrières « Vauban » pourront être installées provisoirement pour les vélos.

Vélos

Concernant notre demande d'une **installation sécurisée pour les vélos des agents**, la Préfecture qui avait commencé par un refus franc durant les précédentes rencontres est de plus en plus ennuyée par sa première position. C'est en effet difficilement défendable pour une autorité préfectorale qui est sensée promouvoir les moyens de déplacement « écologiquement responsables ». C'est pas très vertueux... D'autant plus que des installations sécurisées sont tout à fait réalisables.

Au vu de notre lettre et de nos arguments, les représentants de la Préfecture se sont engagés à revenir vers nous lors de la prochaine rencontre en juin avec des propositions concrètes.

Dans le cadre du projet actuel, le nombre de places pour les vélos passerait à 192 places sous abris (pour 70 places sous abris et 92 en comptant actuellement les places avec arceaux).

Voitures

Avec 400 à 500 agents de plus dans la Cité on peut raisonnablement estimer le besoin supplémentaire de places de parking/jour entre 200 et 250. Cela en se basant sur l'expérience de services déjà en télétravail.

La Préfecture ne nie pas, mais ne s'engage pas à aller pour l'instant au-delà que négocier avec le CROUS la pérennisation de l'utilisation du parking 40-50 places de la rue du Petit Pont.

Nous avons souligné que faute d'initiative de la Préfecture cela deviendra un problème de voirie autour de la Cité, et posera un problème pour la ville.

Nous avons évoqué la possibilité de placer un parking aérien à la place de l'actuel bâtiment A qui doit être démoli.

Très gênés, les représentants de la Préfectures ont indiqué que ce serait possible en cas de rallonge budgétaire.

Dans le cadre actuel du projet, le nombre de places de parking passerait de 780 à 839 (pour 1958 postes de travail + les véhicules de fonction en 2025).

20 bornes électriques seront à terme du projet mises en place.

Il a été convenu un nouveau rendez-vous social avec la Préfecture en mai-juin.

NDLR : Nous pouvons noter à l'issue de cette réunion que **notre action a fait bouger plusieurs lignes**, même si la philosophie générale du projet qui vise à réduire les moyens de nos services public elle ne bouge pas.

Ainsi, le **désamiantage** dans le bâtiment M n'était pas du tout prévu, mais a été rajouté. Nous pouvons miser que la Préfecture n'avait pas envie que notre lettre circule plus largement...

Également, la position de la Préfecture **sur les places de vélos et de parking voitures** semble de plus en plus ouverte.

Concernant **les travaux d'isolation par les murs et les remplacements de fenêtres** (par exemple sur le bâtiment F) les lignes semblent aussi avoir bougé. La Préfecture n'en parlait pas jusque là. Serait-ce parce que nos petites voix syndicales auraient pu là aussi parler « passoires thermiques » plus publiquement ?

Bref, il faut continuer à défendre pieds à pieds les intérêts de tous nos collègues, qui sont aussi ceux du service public, et cela dans l'unité syndicale qui est nécessaire.

Jean-Luc Delauney,
CGT Finances Publiques 45